



COMMUNES FORESTIÈRES
Provence-Alpes-Côte d'Azur

NOTE DE CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DES PÔLES BOIS

La filière forêt-bois française est aujourd'hui tiraillée entre des problématiques pesantes et des ambitions nouvelles. En effet, depuis plusieurs décennies, la filière est affaiblie par la stagnation (voir la baisse) du prix du bois et la concurrence de grandes entreprises étrangères plus compétitives. Cela induit des fermetures d'entreprises et au final, moins d'emplois et moins de bois récolté sur l'ensemble du pays. L'activité économique de la filière est très largement balisée par des grands groupes importateurs de bois étrangers, au détriment des plus petites entreprises locales. Le réseau des acteurs s'effrite et la coopération tend parfois à disparaître. Néanmoins, l'émergence des préoccupations environnementales laisse entrevoir de nouvelles potentialités pour l'ensemble de la filière forêt-bois.

Dans le contexte actuel, les chartes forestières de territoire (CFT) permettent de redonner une unité et une identité aux territoires forestiers et à leurs acteurs en lien avec le développement des politiques territoriales portées par les collectivités. Cette nouvelle stratégie permet de mieux identifier les potentialités et les contraintes du territoire dans le but de partager des objectifs de développement. Ces objectifs peuvent viser toute ou partie de la filière, de la production de bois jusqu'au produit fini. Ils s'inscrivent obligatoirement dans une démarche de développement durable prenant véritablement en compte les multiples composantes environnementales.

D'une manière générale, il semble primordial de donner une nouvelle dynamique en restructurant la filière forêt-bois. Celle-ci doit s'organiser en un réseau performant d'acteurs qui coopèrent à l'échelle des territoires pour relancer une activité économique forestière et rurale qui soit elle aussi compétitive au regard du marché international.

Les pôles bois peuvent répondre à cet objectif. Inscrit dans le contexte des CFT, porté par les politiques territoriales, le concept très novateur et encore peu développé, reste à perfectionner à la lumière des facteurs de réussite et des difficultés rencontrées. Il apparaît d'ores et déjà que les pôles bois permettent de mutualiser la filière bois sur le principe de la mise en commun d'infrastructures et le regroupement des productions, là où isolées les entreprises n'ont plus d'avenir. Les pôles bois peuvent concerner à la fois le bois construction et le bois énergie. Enfin ils sont une réponse sur mesure au développement durable de la filière forêt-bois en favorisant des boucles économiques courtes, les énergies renouvelables, la construction en bois local, au maintien et à la création d'emplois dans le milieu rural. Ils sont enfin, pour les producteurs de bois, un nouvel outil permettant de retrouver des perspectives de valorisation de la matière première.